



Mission en régulation et supervision bancaires à la BCSTP

Projets de réglementation prudentielle et de lignes directrices à la profession bancaire relatives à la gestion des risques

Domaine : régulation et supervision bancaires

Pays : São Tomé e Príncipe

Autorité bénéficiaire : BCSTP

Dates : du 11 au 22 novembre 2019

L'AFRITAC Centre a effectué une mission d'assistance technique à la Banque Centrale de São Tomé e Príncipe (BCSTP), à São Tomé, du 11 au 22 novembre 2019, dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires.

Un atelier de travail a été animé par deux experts court-terme lusophones de la Banque Centrale du Brésil, avec l'appui du conseiller résident, auquel ont participé l'Adjointe du Directeur de la Supervision de la BCSTP et les superviseurs bancaires disponibles.

La présente mission, qui faisait suite à deux autres missions réalisées selon le même format en décembre 2018 et en mai 2019, a pleinement atteint ses trois objectifs au terme de ce projet d'assistance technique consacré au renforcement du cadre de la supervision basée sur les risques. Après avoir élaboré un nouveau modèle de notation des banques pour déterminer leur profil de risque (premier objectif atteint en mai 2019), un projet de nouvelle réglementation prudentielle (NAP, dans le cadre juridique de São Tomé e Príncipe) relative à la gestion des risques dans les banques a été élaboré et discuté avec la BCSTP (deuxième objectif atteint en novembre 2019). Ces futures exigences prudentielles ont été assorties de recommandations à la profession bancaire pour leur mise en œuvre appropriée, qu'il est proposé à la BCSTP de publier sous la forme de lignes directrices. A cet effet, un ensemble de trois documents détaillés a été finalisé et discuté avec la BCSTP (troisième objectif, atteint en novembre 2019) : (i) des lignes directrices relatives au dispositif global de gestion des risques et aux règles de gestion des principaux risques (de crédit, opérationnel, etc.), (ii) des lignes directrices relatives à la gestion du risque informatique et (iii) des lignes directrices relatives au plan de continuité d'activité.

Cet ensemble de trois missions apporte ainsi à la BCSTP un appui très substantiel dans un domaine fondamental pour renforcer la maîtrise des risques dans le système bancaire de São Tomé e Príncipe et pour superviser les banques selon l'approche de la supervision basée sur les risques. Les résultats remarquables qui ont été atteints illustrent la capacité de l'AFRITAC Centre à fournir une assistance technique à forte valeur ajoutée et adaptée aux besoins de l'autorité bénéficiaire. Il revient maintenant à la BCSTP de finaliser les réformes selon le cadre proposé et de les mettre en œuvre effectivement. Le Gouverneur de la Banque Centrale de São Tomé e Príncipe a remercié l'AFRITAC Centre pour son appui et s'est engagé à tirer le meilleur profit de ces acquis.
